



Panneaux photovoltaïques xxxxxx

Par **lab33**, le **15/11/2014** à **20:42**

Bonjour à tous.
J'ai vu que cette société avait causé beaucoup de tort à pas mal de monde dont nous.
Nous avons fait les frais de la vente "forcée" avec une commerciale qui n'a quitté notre domicile qu'à 22h30...
Son discours paraissait alléchant avec à la clé (12ans de crédit autofinancé par la vente annuelle de l'électricité produite) un gain non négligeable...
Sauf que rien ne se passe comme prévu...
Le bon de commande signé, une semaine après les panneaux sont en place, le crédit commence au mois de mai n+1 et on nous branche le compteur en septembre donc vente septembre n+1 donc déjà de mai à septembre nous payons le crédit avec notre argent perso....
J'envoie un courrier à monsieur le directeur de la société pour lui faire part de mon insatisfaction quant à la discrétion des commerciaux une fois le contrat signé ainsi que le retard dans le dossier administratif qui engendre des frais personnels.
Dans la foulée je fais racheter mon prêt par ma banque car le premier contracté auprès de la société chez xxxxxx. Bien heureusement d'ailleurs car il nous fait économiser près de 100€ par mois.
Nous avons une étude personnalisée avec une vente d'électricité annuelle garantie au montant de 2032€ et au mois de septembre nous ne vendons que pour 1793.89€.
Donc j'envoie les courriers de réclamations par mail qui bien sur n'est plus valide donc pas de retour.
Je "toppe" un commercial qui voulait vendre chez mes parents et lui explique mon soucis, me dit que cette adresse mail n'est plus valide donc qu'il va venir chez moi voir le soucis. Il recalcule notre étude et nous dit que le montant que nous avons vendu correspond bien au montant correspondant à la capacité réelle de production de nos panneaux...
Alors là je peux vous dire que très en colère je lui ai demandé pourquoi le montant de l'étude ne correspondait pas, il m'a dit peut être une faute de frappe ou de la malchance...
On lui a demandé de trouver une solution et depuis plus de 3 semaines plus de nouvelles (mes parents n'ont pas signés)...
Donc on se retrouve avec une étude faussée pour laquelle nous avons signé, celle qui nous permettait un autofinancement des panneaux durant 12ans.
Désolée, notre histoire est longue mais je voulais savoir, si jamais ils ne respectent pas leur engagement, quel recours avons nous?
En vous remerciant.

Par **moisse**, le **16/11/2014** à **10:04**

Bonjour,
[citation]Nous avons une étude personnalisée avec une vente d'électricité annuelle garantie au montant de 2032€ et au mois de septembre nous ne vendons que pour 1793.89€. [/citation]
Les prix étant fluctuant, le contrat de rachat établi pour 20 ans, je me demande exactement sur quoi repose votre réclamation.
Ce qui importe est le contrat établi avec le fournisseur, que vous accusez de vente forcée, d'autres diront convainquant.
Selon vos propos puissance et quantité sont au rendez-vous, et sauf si vous disposez d'un engagement écrit, vous aurez du mal à faire prospérer une revendication sur la foi d'un bout de papier vraisemblablement non signé.

Par **Bonnecause**, le **19/08/2015** à **15:02**

Je vous annonce que xxxxxx a changer de nom est s'appelle désormais "xxxxxx" ils sont situer au xxxxxx.